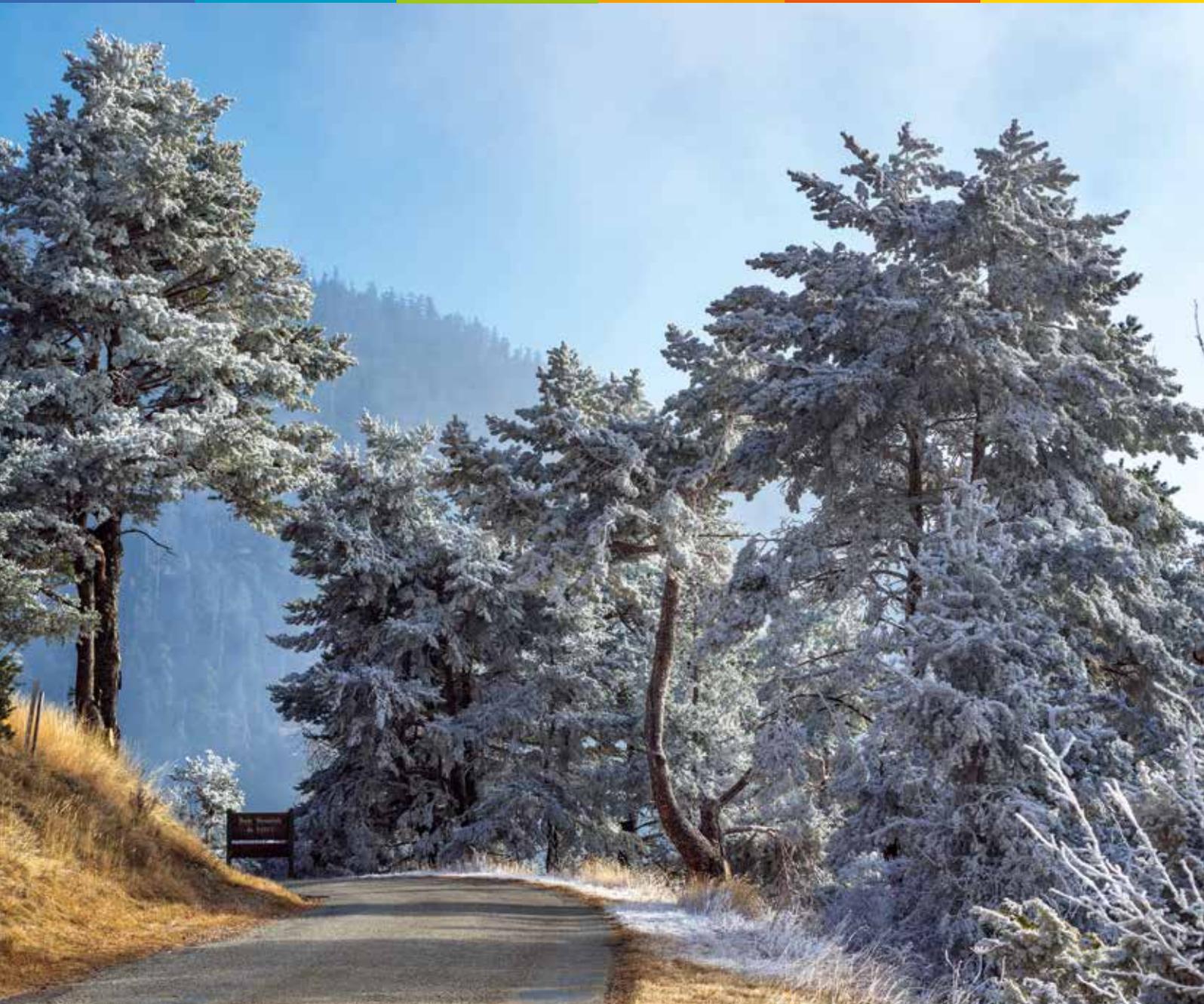


LE MAG'

de votre Com'Com

Magazine d'information du territoire Serre-Ponçon Val d'Avance



#9
Janvier 2025

 www.cc-serreponconvaldavance.com

Serre-Ponçon

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Val d'Avance

Sites protégés
Natura 2000

Urbanisme
et habitat

Sentiers
de randonnée,
VTT et Gravel

Aires de covoiturage
et auto-stop

Voie verte

Maison de santé

Centres de loisirs

Relais
Petite
Enfance

Aires de
compostage

Transport
à la demande

Tri
Sélectif



Agit pour vous au quotidien



Aires
d'envol

Stations
d'épuration

Réseaux
d'assainissement

Office de tourisme

Base de
loisirs
Les 3 Lacs

Maison de Pays

Communauté de
communes

France
Services

Réservoirs et réseaux
d'alimentation en
eau potable

Protection
contre
les risques
naturels

Déchèteries

Collecte
des déchets

Zones d'activités
économiques

Centres d'Incendie
et de Secours

SOMMAIRE

AMÉNAGER NOS VALLÉES

pages 6 À 11

SE DÉPLACER

pages 12 À 13

À VOTRE SERVICE

pages 14 À 15

RISQUES NATURELS

pages 16 À 19

GESTION DES DÉCHETS

pages 20 À 23

EAU ET ASSAINISSEMENT

pages 24 À 27

TOURISME ET PLEINE NATURE

pages 28 À 31

LE MAG #9 - Janvier 2025

Édité par la Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance 33, rue de la Lauzière
05230 - La Bâtie-Neuve.

Tél. : 04 92 50 20 50 - secretariat@ccspva.com
www.cc-serreponconvaldavance.com



· **Dépôt légal** : 2024-12 · Prochaine
parution : DÉCEMBRE 2025 · **Directeurs
de la publication** : Joël Bonnaffoux,
Président de la CCSPVA et Gaëtan
Parpillon, Directeur des Services.

· **Rédacteurs** : agents de la CCSPVA

· **Conception, maquette et rédaction** : service
Communication Anne Domaine

· **Crédits photos** : Mobicoop; Justine Cochard,
Natacha Esmieu, Aurélia Payelle, Timothée
Simon, Mégane Arnaud, Coralie Gendre, Coline
Meyssonnier, Marine Marcotti, Delphine Santelli,
Anne Domaine, ACM Espinasses.

· **Distribution** : agents de la CCSPVA, agents et
élus municipaux.

· **Impression** : Éditions du Fournel - L'Argentière-
la-Bessée. Imprimé sur papier PEFC.

TOUTE REPRODUCTION ET
RÉUTILISATION INTERDITE SANS
AUTORISATION.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE

33, rue de la Lauzière
05230 LA BÂTIE-NEUVE

☎ 04 92 50 20 50

✉ secretariat@ccspva.com

🌐 cc-serreponconvaldavance.com



Nous suivre au quotidien

Abonnez-vous à la page **FACEBOOK**

**Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance** et sur

l'application Panneau Pocket ❤️

L'actualité de la
Communauté de Communes
Serre-Ponçon Val d'Avance sur

 **Panneau
Pocket**

>> Recherchez et
mettez en favori "CC
Serre-Ponçon Val
d'Avance"

100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ



 **À jeter ?
À trier ?**

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DUTRI

CITEO

ÉDITO



Joël BONNAFFOUX

Président de la Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance

2024 a été une année charnière et a vu la concrétisation de projets ambitieux au service de nos habitants, du tissu économique et agricole. De grandes réalisations ont changé le visage de nos communes : du côté de la santé, deux pôles multi-disciplinaires sont désormais ouverts au public dans nos deux communes labellisées Petites Villes de Demain, La Bâtie-Neuve et Espinasses.

Pour nos enfants, nous nous sommes investis dans la rénovation et l'agrandissement de deux bâtiments scolaires. Pari tenu, la nouvelle école de Théus a été inaugurée le 18 octobre, tandis que celle de Venterol a vu son chantier démarrer à la rentrée de septembre !

Autre avancée notable : le projet de Maison de Pays avance à grand pas ces dernières semaines. Au carrefour de l'Avance, l'emplacement idéal a été trouvé, le projet architectural s'affine, se construit, et l'organisation du futur espace de vente s'écrit en étroite collaboration avec les producteurs locaux. Pas après pas, les étapes administratives, techniques, financières, juridiques se franchissent avec une ouverture attendue en 2026.

Nous sommes devenus un socle solide, fiable et de confiance au service de votre quotidien. Chaque jour, sans vous en apercevoir, nous sommes à vos côtés : collecter vos déchets, protéger les habitats des risques naturels

et des inondations, gérer les réseaux d'assainissement, déployer et soutenir les modes de garde et la petite enfance, promouvoir la destination ou encore déployer des outils de mobilités douces et des loisirs de pleine nature, et tant d'autres services apportés.

L'engagement de chacun ne cesse et une ferveur nous anime : améliorer sans relâche le quotidien des habitants. Quant aux restrictions budgétaires sans cesse exigées des collectivités territoriales, nous en avons l'habitude. Car, avec pugnacité, nous contenons depuis des années étroitement nos budgets, serrés et toujours à l'équilibre, sans pour autant réduire nos initiatives et nos réalisations.

Je souhaite d'ailleurs la bienvenue à notre commune membre **Rousset Serre-Ponçon** ! Après une longue et difficile bataille administrative, la commune a gagné et porte désormais fièrement son nouveau nom.

Je salue l'ensemble des conseillers communautaires qui m'accompagnent dans ce mandat, toujours avec passion, force et détermination au service de notre territoire. Je remercie chaleureusement l'ensemble des agents territoriaux engagés à mes côtés et qui portent avec nous les projets présentés dans ce numéro.

Le Conseil Communautaire se joint à moi pour vous souhaiter en 2025 joie, santé, sérénité et solidarité !



UNE MAISON DE PAYS

AU CARREFOUR DE L'AVANCE !



À Montgardin, courant 2026, la future Maison de Pays conçue par la CCSPVA abritera un espace de vente dédiée aux productions locales, une véritable vitrine de l'agriculture de nos deux vallées ! La Chambre d'Agriculture départementale accompagne la collectivité pour organiser et mettre en place ce point de vente. Un collectif de huit agriculteurs s'est formé dans l'objectif de fournir et gérer ce magasin de producteurs en remise directe.

L'ACQUISITION DES LOCAUX

Une étape cruciale dans ce projet a été franchie cet automne. Le compromis de vente, dans l'objectif d'acquérir l'ancien restaurant Relais routier de la plaine de Montgardin a été signé avec les propriétaires. Située au carrefour des routes N94 et D942, le plus fréquenté du département, hiver comme été, l'implantation exceptionnelle du site est un atout majeur.

Le projet architectural s'affine avec la technicité du cabinet Maryline Chevallier retenu suite à l'appel d'offres.

UNE MAISON ET UN BISTROT DE PAYS !

La rénovation du bâtiment existant et son extension comprendront :

- ➔ un magasin de producteurs, des espaces de stockages et des chambres froides,
- ➔ un Bistrot de Pays et un espace de restauration,
- ➔ un point d'information touristique,
- ➔ des bureaux administratifs pour l'intercommunalité.

L'ambition énergétique est forte et reposera sur une forte végétalisation du site, la plantation d'arbres, l'implantation de brise-soleil, et surtout une isolation thermique des plus performantes pour maximiser le confort des usagers, tout en minimisant les consommations électriques.

Côté extérieurs, l'intégration paysagère du parking sera ajusté aux paysages agricoles, avec la création d'une grande aire de pique-nique.

Acquisitions foncières, maîtrise d'oeuvre, études, gros oeuvre, charpente, menuiseries, plâtreries et isolations, électricité, et plomberie, carrelages et peintures, espaces extérieurs...

Le projet global représente un coût estimatif de 2 800 000 € HT, dont 523 710 € HT d'auto-financement, soit 20 % du projet.

Les soutiens financiers publics de nos partenaires (Europe, État, Région Sud et le Département 05) seront essentiels à la réussite du projet, dont nous espérons l'ouverture au second semestre 2026 !





FRANÇOIS HOLLANDE INAUGURE LA MAISON DE SANTÉ

Après un an de travaux pilotés et financés par la collectivité et le cabinet d'architecture Maryline Chevalier, la Maison de Santé de La Bâtie-Neuve a ouvert ses portes aux premiers patients le 2 avril 2024.

Lundi 2 décembre dernier, c'est en présence de l'ancien Président de la République François Hollande qu'elle a été inaugurée. Les représentants et élus de l'État, les députées, la Région SUD, le département, l'Agence Régionale

de Santé et les maires de notre intercommunalité étaient réunis pour l'occasion autour de Joël Bonnaffoux, Président de la CCSPVA et maire de la commune. Trois médecins généralistes, un cabinet infirmier, un ostéopathe, une ergothérapeute, un omnipraticien avec une spécialité ophtalmologie, une orthophoniste et une psychologue composent la nouvelle équipe, vivante et enthousiaste dans ce bâtiment moderne et apaisant

de 400 m² au coeur du centre-ville. Le projet, conçu avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé, a représenté un budget total de 1,5 million d'euros, et a pu voir le jour grâce aux soutiens financiers de l'État (40 %), de la Région SUD Paca (30 %) et du Département des Hautes-Alpes (10 %). Une réalisation qui semble répondre aux besoins des habitants et aux attentes des professionnels, tout en contribuant à la vitalité de notre territoire !



UN NOUVEAU PÔLE SANTÉ À ESPINASSES

Le Pôle Santé d'Espinasses, projet porté par la commune, a ouvert en juin 2024. Professionnels médicaux et paramédicaux vous y accueillent : médecins généralistes, infirmiers, kiné, ergothérapeute, ostéopathe, psychothérapeute, diététicien et naturopathe. Le chantier, d'un montant de 1 320 000 € (acquisition, études et

travaux compris), a bénéficié de 80 % de subventions de l'État (DETR), la Région SUD et le Département. Des soutiens essentiels, auxquels s'est évidemment ajouté l'appui financier de la Communauté de communes via un fonds de concours de 90 000 €. Le succès est au rendez-vous : les carnets de réservation sont pleins !



EXTENSION DES ÉCOLES

Dans le cadre de sa compétence Appui technique aux communes, la collectivité porte chaque année la maîtrise d'ouvrage de projets communaux.



THÉUS INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX

Vendredi 18 octobre, l'extension de l'école de Théus du Regroupement Pédagogique des Demoiselles Coiffées a été inaugurée en présence des élus et représentants locaux : le préfet des Hautes-Alpes, Dominique Dufour, le sénateur Jean-Michel Arnaud, la députée Valérie Rossi, le conseiller départemental et président de la CCSPVA Joël Bonnaffoux, le maire de Théus Gilbert Leydet, le président du SIVU Cédric Bertochio, l'inspecteur académique Aymeric Meiss et les maires des communes concernées.

La création d'une cinquième classe en 2022 par l'académie justifiait l'agrandissement rapide des locaux existants afin d'accueillir convenablement la centaine d'élèves issus des communes de Bréziers, Rochebrune, Remollon et Théus.

Après une année de travaux, la nouvelle grande salle de classe a été livrée. Et l'ensemble des équipements ont bénéficié de ce projet global d'extension : la cantine a vu sa surface doubler, tandis que le préau et les toilettes ont été agrandis. Des réalisations qui ravissent les enseignants et les enfants ! A la rentrée de septembre 2024, les élèves des cours élémentaires, jusque-là à l'école de Remollon, ont intégré ces nouveaux locaux.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de l'École intercommunale les Lacs était à l'initiative du projet auquel s'est associé la Communauté de communes en qualité de porteuse du projet. Le montant des travaux de 440 000 € HT a été pris en charge par les quatre communes concernées (40 %), avec les soutiens financiers de l'État (30 %) et du département 05 (30 %).



VENTEROL L'ÉCOLE SE MODERNISE !

Pour accueillir dans de bonnes conditions les élèves de maternelle des communes de Venterol et Piégut, il est devenu impératif de moderniser et d'agrandir le bâtiment scolaire situé au hameau des Gaillaches. Pilotés par la CCSPVA, les travaux d'extension et de rénovation ont démarré début septembre !

Le cabinet Laurence Borrelly Architecture est en charge de la maîtrise d'oeuvre. Cet été, suite aux marchés d'appels d'offres, les lots ont été attribués à plusieurs entreprises hautes-alpines : la charpente, la maçonnerie, les menuiseries, les peintures et carrelages, l'électricité, la plomberie...

Le coût prévisionnel des travaux représente un montant de 650 000 € HT, auxquels contribuent l'État (60%), la Région SUD Paca (20%) soit 130 000 € HT (20%) restant à la charge de la commune de Venterol. Côté calendrier, les enfants devraient découvrir leurs nouveaux locaux pour Noël 2026 !



HABITAT

UNE OPÉRATION D'AIDES REPORTÉE

DES INCERTITUDES

Nous annonçons en janvier dernier le lancement de l'opération OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain).

Mais, à l'heure où nous écrivons ces lignes, il est des incertitudes politiques et budgétaires nationales qui n'ont pas permis au Conseil communautaire de lancer sereinement ce dispositif d'aides financières au dernier conseil du 10 décembre 2024. Les contours du programme étaient présentés dans notre précédente édition (Le Mag #8 Janvier 2024, OPAH, pages 10 à 11)

LE PROJET INITIAL

L'OPAH, un dispositif financier en partenariat avec l'ANAH, déployé sur 5 ans, repose sur le principe d'aides financières allouées aux propriétaires situés sur le territoire intercommunal dans le cadre de :

- ➔ la rénovation thermique des bâtiments (immeubles et maisons individuelles privés),
- ➔ la réhabilitation du bâti dégradé,
- ➔ la lutte contre la vacance,
- ➔ l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées à mobilité réduite.



Cette stratégie globale d'investissements et de réhabilitation dans l'habitat local n'est pas abandonnée.

Les élus doivent tenir compte du contexte national et des budgets alloués aux collectivités.

A ce jour, au vu des montants importants sur ce projet et face aux incertitudes budgétaires nationales, il a été sagement décidé de représenter le projet au prochain Conseil communautaire en ce début d'année 2025. Les élus auront, nous l'espérons d'ici là, tous les éléments financiers et juridiques suffisants pour prendre position. Auquel cas, une communication dédiée sera largement déployée auprès des habitants !

URBANISME

Cette année, la tendance nationale se vérifie sur notre territoire. Le nombre de permis de construction neuve a diminué de 50 par rapport à l'an passé : 128 dossiers en 2023, contre 78 en 2024.

Le volume global d'instruction des dossiers (déclarations préalables, certificat d'urbanisme, permis d'aménager...) tend à se rapprocher du volume d'avant COVID avec 357 dossiers traités pour l'année.

Treize communes bénéficient de l'instruction des demandes d'urbanisme par notre service mutualisé d'Application du Droit du Sol (ADS).

BESOIN D'INFOS ?

- ➔ Contactez-nous par email et précisez bien votre demande avec le maximum d'éléments à votre connaissance (commune, n° de parcelle concernée par le projet, descriptif du projet...).

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vos démarches d'urbanisme c'est EN LIGNE sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme



Plus simple, plus rapide, déposez vos demandes en ligne 24h/24h, 7j/7

☎ 04 92 50 20 50

✉ urbanisme@ccspva.com

SEPT ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

TRAVAUX, RÉFECTION DE VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS

La collectivité gère l'aménagement, la gestion et l'entretien de sept zones d'activités économiques du territoire, c'est-à-dire la voirie, l'éclairage, la signalétique, les marquages ou encore la gestion des eaux pluviales.

Ce sont plus de 60 entreprises locales qui en bénéficient.

En 2024, plusieurs chantiers de réfections de la voirie ont été réalisés, pour sécuriser la circulation routière, améliorer le confort des usagers et faciliter par endroits l'écoulement des eaux pluviales.

Côté éclairage public, dans le cadre d'un vaste plan de modernisation, chaque zone s'est vue équipée d'horloges astronomiques et de lampes à LED permettant une gestion plus économe de la dépense énergétique.



➔ ZONE D'ACTIVITÉS "LES GRAVES"

Théus et Remollon

A proximité de la déchèterie, des travaux de réfection de la voirie et de gestion des eaux pluviales ont été réalisés par La Routière du Midi et l'EURL Guigues Gérard. Un ralentisseur a été posé afin d'assurer une sécurité aux piétons circulant entre la déchèterie et la zone de stockage des déchets verts du site.

Ce dernier a été réalisé par l'entreprise l'EURL Guigues Gérard.

➔ ZONE D'ACTIVITÉS "LES CHEMINANTS"

La Bâtie-Neuve

Une citerne souple de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de 180 m³ a été implantée à proximité des entreprises afin que les services de secours disposent d'un stock d'eau conséquent en cas d'incendie sur ce secteur. Cette dernière a été posée par l'entreprise AMCV pour un coût de 31 353 € TTC. Des travaux de réfection de voirie ont également été réalisés par l'entreprise Colas pour un montant de 145 992 € TTC.



BIENTÔT 11 LOTS DISPONIBLES

À REMOLLON, UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITÉS EN CRÉATION

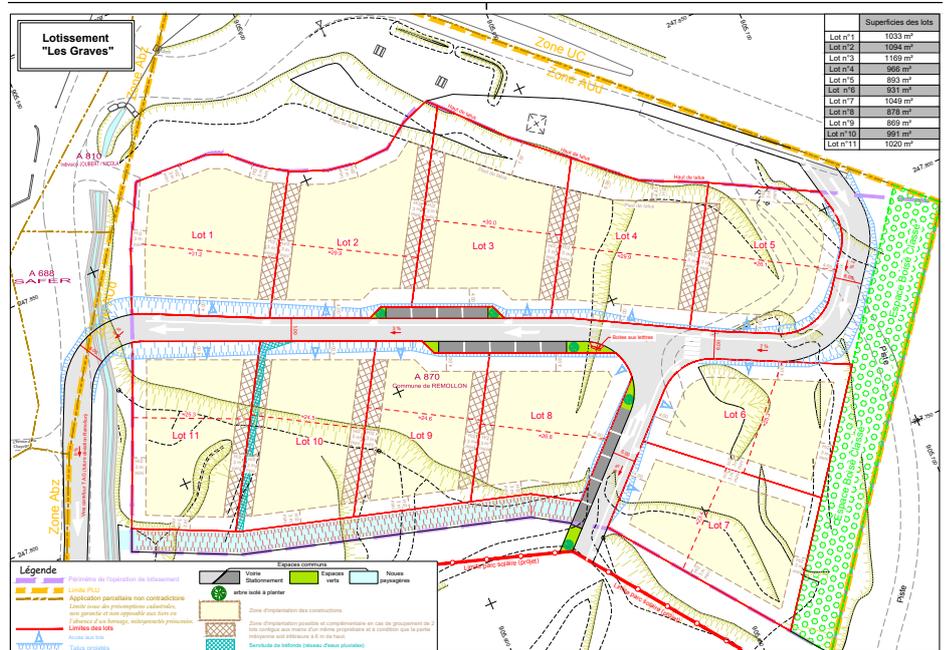
L'ancien stade de football de Remollon est désaffecté depuis de très nombreuses années.

La Communauté de communes, en étroite collaboration avec la commune de Remollon, envisage la réhabilitation globale du site en une nouvelle zone d'activité économique.

Un permis d'aménager a été déposé le 19 octobre dernier par la CCSPVA pour l'aménagement de 1,4 hectares situés en zone à urbaniser (AUd).

Des échanges et négociations quant aux modalités financières et juridiques du projet sont en cours.

Onze lots viabilisés, entre 809 m² et 1169 m², seront donc prochainement disponibles et réservés aux petites entreprises, commerces ou bureaux.



Les constructions ne devront pas dépasser 400 m² par lot. Il est également envisageable de fusionner deux lots. Vous êtes intéressés, vous voulez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter !

✉ deveco@ccspva.com

INITIATIVE ALPES PROVENCE

71 000 € D'AIDES EN 2024

La Communauté de communes et l'association InitiativeAlpesProvence développent conjointement un dispositif d'accompagnement et de soutien destiné aux porteurs de projet souhaitant créer, reprendre ou développer une entreprise au sein du territoire intercommunal.

Initiative Alpes Provence apporte son soutien par l'octroi d'aides financières, de prêts d'honneur puis par l'accompagnement et le parrainage des porteurs de projet.

En 2024, la collectivité a contribué à hauteur de 9 418 €. En retour, neuf entreprises ont été accompagnées et financées sur le territoire pour un montant global de 71 000 €.



9 NOUVELLES ENTREPRISES !

- ➔ SOCIÉTÉ DE TRAVAUX ET MAÇONNERIE VANCOISE
- ➔ LES CARNETS DE LÉON ET AUGUSTINE
- ➔ GÎTE CHAMBRE D'HÔTES L'ÉCUREUIL
- ➔ MULTISERVICES-DÉPANNAGE J-F PASTOREL
- ➔ PLOMBERIE-CHAUFFAGE LPC
- ➔ GNH CONTRÔLE TECHNIQUE
- ➔ ALPES CHAUFFAGE
- ➔ FABRICATION D'ACCORDÉONS
- ➔ COURTIER AUTOMOBILE



Se déplacer

RÉZOPOUCE

NE VOUS DÉPLACEZ PLUS EN SOLO !

L'APPLICATION MOBILE GRATUITE ET SOLIDAIRE DES HAUTES-ALPES

Vous êtes seul dans votre voiture pour aller à Gap chaque matin ? Vous les avez vu les p'tits panneaux verts ?

Ca y est le rézopouce est lancé dans toutes les Hautes-Alpes !

Le quoi ? Le RÉZOPOUCE !

Rezopouce, c'est une solution simple, gratuite pour tous les usagers, pour développer l'autopartage.

Comment faire ?

Grâce au soutien du département des Hautes-Alpes, qui a investi 163 000 € pour l'ensemble des Hautes-Alpes, la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance a pu implanter

40 de ces panneaux verts sur les meilleurs emplacements du territoire. En levant le pouce à ces emplacements, tout simplement, il vous faudra en moyenne 6 minutes pour partir...

Besoin d'être rassuré ?

Rezopouce, c'est aussi une façon d'identifier les participants, qui s'inscrivent sur rezopouce.fr avec une pièce d'identité officielle. Une fois la validité du document vérifiée, l'utilisateur reçoit une carte de membre et un macaron à coller sur le pare-brise de son véhicule. Vous n'êtes pas avec un inconnu, mais bien avec un usager comme vous !

mobicoop
la mobilité partagée

Rezopouce, c'est enfin une plateforme de covoiturage, sur laquelle vous pouvez proposer ou trouver des trajets pour vos déplacements du quotidien entre voisins.

Depuis le lancement officiel le 17 octobre ce sont déjà plus de 100 personnes du territoire qui se sont inscrites !

Et vous ?



Covoiturage & Autostop Simple et sécurisé !

Participez au changement !

Des trajets du quotidien entre voisins

Conducteur ou passager, Inscrivez-vous !

mobicoop la mobilité partagée

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Téléchargez dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

ENQUÊTE MOBILITÉ

UNE FORTE PARTICIPATION

Vous avez été très nombreux à participer à notre enquête Mobilité entre le 1^{er} mars au 13 mai dernier. 691 participants ont contribué, soit 11,2 % de la population adulte en résidence principale ! Les familles d'actifs et de retraités résidant majoritairement en hameau ont été légèrement plus nombreuses à participer. Enfin, il faut noter la participation remarquable des habitants de La Bâtie-Neuve.

Sans surprise, ce sont les trajets vers Gap qui sont les plus importants, que l'on habite en Avance ou en Durance. Dans le département, les habitants de l'intercommunalité sont ceux qui quittent le plus leur territoire pour leurs déplacements du quotidien, et représentent le premier flux entrant quotidiennement à Gap, via la RN94 notamment. Mal-



heureusement, la voiture en solitaire, sans passager, est largement majoritaire pour ces déplacements, faute d'alternative en transport en commun notamment. C'est d'ailleurs l'augmentation de l'offre de transports publics que 58 % des répondants jugent utile ou indispensable pour améliorer leur mobilité, ainsi que l'aménagement de voies cyclables sécurisées pour 77 à 85 % d'entre eux. Quand au Transport à la Demande, il recueille 64 % d'avis favorable à son déploiement, surtout de la part de nos aînés.

ET MAINTENANT ?

Fort de ces résultats, nous nous appuyons sur ces solides arguments pour continuer d'exiger de la Région Sud Paca :

- ➔ l'augmentation de la cadence des bus Zou ! sur les lignes 530 et 535 d'ici 2026.
- ➔ la création d'une voie cyclable sur la plateforme SNCF en parallèle de la voie ferrée existante.
- ➔ A l'heure où nous écrivons ces lignes, le déploiement de la Navette de l'Avance dépendra de notre marge budgétaire, dans un contexte financier fragile.

LA VOIE VERTE

DU CÔTÉ DE ROUSSET

La CCSPVA porte le projet d'une voie verte reliant Rousset au Pont de l'Archidiacre (Venterol), un itinéraire de 12 km en gravier stabilisé sur des voies existantes du domaine public (EDF essentiellement). **Il a été décidé de démarrer par l'aménagement du côté du bassin de compensation. Le bureau d'études Aménagement Espaces de Vie de Gap réalise depuis ce printemps toutes les études nécessaires.** Cette nouvelle infrastructure, respectueuse du paysage et de l'environnement, permettra à tous d'accéder en mobilité douce aux rives que les riverains apprécient depuis longtemps, pour la promenade et la pêche. Restent à obtenir les feux verts d'EDF et du département des Hautes-Alpes...
Affaire à suivre !



S'ADAPTER AUX CRUES DE LA DURANCE

L'itinéraire initial prévu passe en bordure du lac de compensation d'Espinasses. Mais les débordements et la grande crue de la Durance en décembre 2023 ont provoqué une érosion très rapide des rives sur ce secteur, ainsi que l'expansion de la zone humide des 3 Lacs côté Rochebrune. Cet évènement climatique, aujourd'hui qualifié d'exceptionnel est voué à se reproduire avec encore plus de récurrence. En conséquence c'est tout le tracé initial à l'aval du bassin de compensation qu'il faut urgemment réétudier.



À votre service !

PETITE ENFANCE

LE RELAIS SE DÉPLOIE AVEC SUCCÈS



Consultez chaque mois le calendrier des ateliers itinérants (réservés aux professionnels)

Espace d'information, de rencontres et d'échanges, depuis sa création à l'automne 2023, le Relais Petite Enfance (RPE) du territoire est devenu le point de référence des familles et des professionnels de l'accueil individuel de la petite enfance installés dans nos communes membres.

UN LIEU D'ÉVEIL ET DE PARTAGE

Chaque mois, un planning d'activités établie par l'animatrice est proposé aux assistants maternels. Ces temps d'éveil et d'échanges en itinérance dans les communes sont souvent au complet. Spectacle, lectures, cuisine, éveil musical ... les petits sont choyés !

Le RPE s'est également rendu sur des événements majeurs de la Petite Enfance comme le Forum des Métiers, Forum des Lycées...) et le Colloque départemental des 1000 premiers jours organisé à la Bâtie-Neuve.

En 2025, un livre pour enfants sera écrit en collaboration avec les assistantes maternelles !

ÇA S'EST PASSÉ EN 2024 !

- 116 ateliers d'éveil organisés en itinérance.
- 23 assistants maternels agréés.
- 16 professionnels de la Petite enfance formés aux gestes de premiers secours (niveau PSC1).
- 4 séances d'analyse de la pratique professionnelle, avec une psychologue.
- 3 partenariats avec les médiathèques de la Bâtie-Neuve, Espinasses et Montgardin.
- 3 ateliers d'éveil par semaine dont la Zumbini et l'éveil musical.
- 2 spectacles de fin d'année dans des salles combles à Espinasses et La Bâtie-Neuve, présentés par Julien de la Compagnie Tri-Balles.



☎ 06 59 70 96 90

✉ rpe@ccspva.com



CENTRES DE LOISIRS



TROIS STRUCTURES ESSENTIELLES AUX FAMILLES

La Fédération des Foyers Ruraux des Alpes du Sud est en charge de l'organisation des accueils collectifs de mineurs du territoire : Espinasses, Montgardin et La Bâtie-Vieille.

Cet été encore, ils n'ont pas désemplis !

Les taux de remplissage ont frôlé les 90 % avec 28 enfants accueillis à Montgardin et 52 enfants à La Bâtie-Vieille.

En 2024, l'intercommunalité a financé le fonctionnement des trois centres de loisirs à hauteur de 44 600 €. Les locaux sont quant à eux mis à disposition à titre gracieux par les communes. Nous tenons à remercier tous les enfants, les familles, les mairies et les animateurs qui ont contribué à faire de cette année un succès ! L'équipe d'animation a déployé des ateliers [...]

[...] participatifs pour les encourager dans l'autonomie et la responsabilisation : artistiques, sportifs, culturels... Une année placée sous le signe du partage et du collectif !



Vous êtes nombreux à vouloir bénéficier de l'accueil proposé, en été. Les places étant limitées la priorité est donnée aux familles de l'intercommunalité : d'abord aux familles de la commune d'accueil, puis aux communes limitrophes.



ACCUEIL EN 2025

Pour les trois sites, les inscriptions en ligne pour cet été débiteront lundi 28 avril à partir de 7h30 via le portail Famille.

ESPINASSES

Le centre d'Espinasses ouvrira à chaque vacances scolaires. 40 enfants (16 de - 6 ans, 24 de + 6 ans) y seront accueillis :

➔ Du lundi 10 février au vendredi 14 février 2025

➔ Du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2025

➔ Du lundi 7 juillet au vendredi 14 août 2025

➔ Du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre 2025

LA BÂTIE-VIEILLE ET MONTGARDIN

Durant les vacances d'été, les centres de La Bâtie-Vieille et Montgardin accueillent chacun 30 enfants par site (8 de - 6 ans, 22 de + 6 ans), au sein des écoles communales :

➔ Du lundi 07 juillet au vendredi 14 août 2025

Inscriptions en ligne avant les vacances via le PORTAIL FAMILLE



FRANCE SERVICES

"AU SECOURS, MES PAPIERS !"

Dossiers de demande de retraite, suivis en ligne de vos recherches d'emploi ou d'aides sociales, déclarations d'impôts ou demandes de pièces d'identités...

3 800 démarches administratives ont été accompagnés par nos soins en 2024 ! L'URSAFF a rejoint en fin d'année la liste des 11 partenaires nationaux, au même titre que les Allocations familiales, France Titres (ANTS), Assurance retraite, Assurance maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Travail, France Rénov', La Poste, MSA, et Point-justice.

Gratuitement, avec ou sans rendez-vous, on vous accueille avec le sourire !

➔ Lundi, Mercredi :

8h15 à 12h30 et 13h30 à 17h

➔ Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h15 à 12h30

☎ 04 92 50 94 62

NOS PARTENAIRES D'ICI

Des partenaires de proximité assurent des permanences régulières dans nos locaux à La Bâtie-Neuve :

PERMANENCES 2025		
MISSION LOCALE JEUNES 05	➔ CHAQUE MARDI 8h30 - 12h / 13h30 - 17h	sur rendez-vous ☎ 04 92 53 00 00
ASSISTANTE SOCIALE Mairie des Solitaires	➔ CHAQUE MERCREDI 9h - 12h	sur rendez-vous ☎ 04 85 15 30 30
CONCILIATEURS DE JUSTICE Tribunal de Gap	➔ A LA DEMANDE	sur rendez-vous ☎ 06 26 62 15 20 ou 07 63 56 68 36 ou 06 66 66 82 61
UDAF - POINT CONSEIL BUDGET FAMILLE	➔ 3 ^{ème} JEUDI PAR MOIS 8h30 - 12h	avec ou sans rendez-vous ☎ 04 92 21 21 13
ADJIL 05 Agence Nationale pour l'habitat ou le Logement	➔ UN JEUDI PAR MOIS 8h30 - 12h	avec ou sans rendez-vous ☎ 04 92 21 05 98
CMA PACA Chambre de Métiers et de l'Artisanat	➔ 4 ^{ème} LUNDI DU MOIS (après-midi)	avec ou sans rendez-vous ☎ 04 92 52 80 16
HAER Hautes-Alpes Energie Relais	➔ 2 ^{ème} VENDREDI DU MOIS (matin)	sur rendez-vous ☎ 04 92 52 68 68
Handicap Habitat	➔ 2 ^{ème} MARDI DU MOIS (matin)	avec ou sans rendez-vous ☎ 04 92 50 82 11



Une aide numérique sur place !

Bénéficiez d'un accompagnement individuel sur la difficulté numérique de votre choix.

Loïs Lombardi, le conseiller numérique à France Services est à votre disposition dans les locaux pour vous former avec patience et écoute.

Chaque mois, un cycle d'ateliers et permanences numériques en itinérance dans les communes est proposé sur inscription au 07 61 30 17 95.



Face aux risques

TORRENT DU ST-PANCRACE

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES BÂTIS



D'apparence paisible sur la commune de La Bâtie-Neuve, le torrent du Saint-Pancrace coule des contreforts du Piolit, traverse les hameaux des Borels et des Césarès, pour longer la déchèterie intercommunale jusque dans la plaine de l'Avance.

Bâtiments d'habitation et services publics se sont implantés au fil des années sur son cône de déjection.

En cas de pluies torrentielles et de crues, les conséquences et les dégâts susceptibles pourraient être importants.

Face à cela, le service GeMAPI-Risques Naturels en lien avec la mairie de la Bâtie-Neuve, a mandaté le service Restauration des Terrains de Montagne de l'ONF pour la réalisation d'une étude d'avant-projet d'aménagement du lit du cours d'eau.

Le conseil municipal de la Bâtie-Neuve a acté un projet de réaménagement du lit du torrent par délibération le 4 novembre dernier.

ÉLARGIR LE LIT DU TORRENT

Afin d'éviter des dégâts potentiels, l'objectif principal est de rendre au torrent une portion élargie pour le transit des matériaux charriés en cas de crues (cailloux, bois, blocs, boue...) sur plusieurs principes d'interventions envisagés :

- ➔ **Élargissement du chenal** pour lui offrir une section plus large facilitant les écoulements,
- ➔ **Créer deux zones de régulation de grande surface** (environ 40 m de large) où la plus grande partie des matériaux pourront se déposer,
- ➔ **Consolider et élargir le chenal** au niveau de la traversée des hameaux.

Le projet, estimé à 1,2 million d'euros a été présenté aux riverains limitrophes concernés le 27 novembre dernier en réunion d'information.



DÉBUT ESTIMÉ 2026

Côté calendrier, la CCSPVA envisage d'engager les premières phases de travaux à l'hiver 2026. Même si, en coulisses, il reste de nombreux sujets à traiter :

- ➔ Affiner le projet technique et ses nombreux détails afin de pouvoir consulter les entreprises et attribuer les marchés
- ➔ Mener les études règlementaires et déposer un dossier d'autorisation environnementale unique auprès des services de l'État
- ➔ Rechercher et contractualiser avec des co-financeurs via le programme STePRiM et les fonds européens (dossiers en cours d'instruction).

Un travail de fourmi technique et administratif auquel s'affaire l'équipe !





CLAIRE

protège sa famille
et sa maison
des feux de forêt.
Elle débroussaille
autour de chez elle.

Débroussailler chaque année, c'est obligatoire
et c'est investir pour votre sécurité.

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES





PRÉVENTION DES INONDATIONS

UNE VASTE CAMPAGNE D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

La CCSPVA porte la responsabilité, sur le foncier public, de l'entretien de la végétation de 28 rivières, torrents, rases et ravins d'intérêt communautaire, dont l'entretien d'une centaine d'ouvrages de protection contre les inondations. Un enjeu crucial pour le territoire.

De septembre à décembre, une grande campagne d'entretien de la végétation a débuté sur cinq cours d'eau.

Les objectifs ont été de :

- protéger les secteurs à enjeux des crues,
- faciliter le bon écoulement des eaux en supprimant les embâcles,
- limiter les débordements et dommages en cas de crue,
- entretenir les ouvrages de protection.

Pour compenser des manquements d'entretien constatés, et faire face à l'ampleur des travaux nécessaires, la collectivité a missionné deux entreprises d'insertion Brigades Nature et Les Environneurs pour un montant global de 25 082 €. Cinq tronçons ont ainsi été entretenus sur :

- ➔ la rivière de l'Avance (Avançon)
- ➔ la rivière de la Luye (La Bâtie-Vieille, Rambaud, La Rochette)
- ➔ le torrent du Merdarel (Espinasses et Théus)
- ➔ le torrent de l'Hermitane (Remollon)
- ➔ la rase du Seigneur (Remollon)

SE SUBSTITUER AUX RIVERAINS

Pour pouvoir se substituer aux propriétaires, la collectivité a mis en oeuvre une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) en

Préfecture, autorisant ainsi un maître d'ouvrage public à intervenir sur des parcelles privées. Cette procédure administrative sera renouvelée annuellement. Les riverains concernés sont informés et avertis au préalable par courrier. Aucune participation financière ne leur est demandée.

L'ENTRETIEN OBLIGATOIRE DES COURS D'EAU

Attention ! Bien que la collectivité puisse intervenir dans le cadre d'intérêts communautaires, cela ne remet pas en cause les droits et les devoirs des propriétaires riverains. Chaque propriétaire riverain est responsable de l'entretien courant du cours d'eau et de ses berges (libre écoulement des eaux, gestion des embâcles, débris, atterrissements, élagage ou recépage) et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains au titre de l'Article L215-14 du Code de l'Environnement.



Guide d'entretien des cours d'eau disponible en ligne et dans nos locaux



✉ risques.naturels@ccspva.com

LA VOIX DES ÉLUS
EN 2025, ON CONTINUE

L'entretien régulier des ouvrages de protection est essentiel pour maintenir l'intégrité et le bon fonctionnement des torrents et des rivières.

En 2025, on continue avec sept autres tronçons identifiés comme prioritaires sur ces cours d'eau :

- ➔ La rivière de l'Avance (Avançon)
- ➔ La rivière de la Luye (La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille et La Rochette)
- ➔ Le torrent de Dévezet (La Bâtie-Neuve et Montgardin)
- ➔ Le torrent de Trente-Pas (Espinasses et Rousset)
- ➔ Le torrent de Comberland (Saint-Étienne-le-Laus)
- ➔ Le torrent de Théus (Remollon et Théus)
- ➔ La rivière de la Durance (digues de Remollon et de Rochebrune-Piégut).



SIMULATION

EXERCICE DE SAUVEGARDE À THÉUS

Il est 9h, mi-août, un feu se déclare sous le village de Théus. La végétation est sèche et une forte brise souffle. L'incendie se propage. Le SDIS 05 est alerté, les élus mettent en place la cellule de crise. Voici le scénario, construit sur mesure, et géré avec succès le 8 novembre dernier par les élus et agents de la commune de Théus.

Une mise en situation pratique organisée par la CCSPVA en lien avec l'ONF, la DFCI et le SDIS. Quelles actions de sauvegarde mettre en oeuvre pour protéger les habitants, les touristes et les infrastructures ?

Confinement, évacuation... comment s'organiser pour faire face ? Pour la commune, garantir l'opérationnalité de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est indispensable et en assure l'efficacité en situation de crise.

Un entraînement régulier est obligatoire, il permet de tester en réel et de perfectionner l'efficacité des procédures d'urgence en cas de situation de crise majeure. Cet exercice de sécurité civile, toujours stressant, est proposé régulièrement et à tour de rôle à nos communes pour faire face aux événements sortants de l'ordinaire.

Clémence SAUNIER
Vice-présidente
en charge de la GeMAPI



“ L'entretien de la végétation le long de nos cours d'eau, essentiel à la prévention des inondations, demande des efforts continus et des ressources financières considérables. L'un des principaux freins auxquels nous sommes confrontés est la façon dont la taxe GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) est actuellement perçue et répartie.

Le montant de la taxe GEMAPI varie selon la population des collectivités. Elle est calculée au prorata du nombre d'habitants, ce qui pose un réel problème d'équité entre les territoires ruraux comme le nôtre et les grandes métropoles.

À titre d'exemple, pour la CCSPVA, le produit attendu de la taxe en 2024 était de 17 € par habitant, soit 147 730 € pour l'ensemble de l'intercommunalité.

En comparaison, pour des agglomérations plus en aval, la taxe atteint plusieurs millions d'euros.

Cette disparité de moyens met en lumière un manque criant de solidarité et d'équilibre sur l'ensemble du territoire. Notre collectivité, avec ses quelques milliers d'habitants représentés, dispose ainsi de moyens financiers très modestes pour répondre à ces défis.

J'en appelle à plus de solidarité.

Il est crucial que l'État et les décideurs repensent le mode de répartition de la GeMAPI pour garantir un traitement plus juste et solidaire entre les territoires.” ”

Gérer les déchets

LES DÉCHETS DES PROS

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE SE MULTIPLIENT !

Focus sur les nouvelles catégories de déchets collectés, les dernières filières mises en place en partenariat avec les professionnels et les agriculteurs du territoire :

LES MATÉRIAUX DU BTP UNE PLATEFORME DÉDIÉE AUX PROFESSIONNELS

Bois, enrobé, déchets verts, métaux, gravats de démolition, menuiserie, plâtre, plastiques...

Les déchets issus du BTP, de l'aménagement et des espaces verts sont maintenant recyclés !

A 5 km de la déchèterie intercommunale de l'Avance, la première déchèterie spécialisée et dédiée aux professionnels du BTP s'est implantée.

Ce site unique dans le département des Hautes-Alpes abrite les plateformes de recyclage Ecotri et Valormat où les dépôts sont gratuits et réservés aux artisans du bâtiment, entreprises de démolition, de paysagiste, de maçonnerie, et des travaux publics.

➔ Ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 12h, et de 13h à 17h.



LES DÉCHETS VERTS LE BROYAT "GAGNANT-GAGNANT"

Depuis l'interdiction du brûlage des déchets verts (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020), la CCSPVA a connu une forte augmentation des dépôts dans ses déchèteries : environ 1 400 tonnes par an.

Inventifs et déterminés, les services ont déployé une solution de gestion écologique et locale qui privilégie un retour au sol en circuit-court en partenariat avec la filière agricole. Ces tonnes de déchets verts sont désormais broyées et mises à disposition gratuitement des agriculteurs du territoire !

➔ Deux fois par an, au printemps et à l'automne, les professionnels du territoire sont conviés à venir récupérer le broyat, en fonction de leurs besoins. Ce broyat est ensuite utilisé comme paillage ou amendement sur les exploitations.

➔ Les différentes analyses chimiques effectuées ont confirmé la bonne qualité du broyat pour une utilisation sans risque dans les champs (normé NFU 44-051).

En 2023, ce dispositif a permis de redistribuer près de 880 tonnes de broyat, soit 60 % des déchets verts. C'est gratuit, c'est malin et c'est gagnant-gagnant !

LES PLASTIQUES AGRICOLES

♥ NOUVEAU EN 2025, LES FICELLES ET LES FILETS C'EST TOUTE L'ANNÉE !

A compter du 2 janvier 2025, dans la déchèterie d'Avançon, les agriculteurs pourront déposer toute l'année les sacs de ficelles et de filets dans la benne acquise spécialement pour cet usage. Plus besoin d'attendre une campagne pour les déposer ! Merci à ADIVALOR pour son soutien logistique et financier.

Les collectes organisées depuis 6 ans en partenariat avec l'organisme ADIVALOR et la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes sont un succès.



Grâce à l'investissement individuel de tous les agriculteurs du territoire des records de tonnages collectés sont battus chaque année : 46 tonnes de déchets plastiques en 2023.

➔ La prochaine collecte des déchets plastiques aura lieu au printemps 2025 dans nos déchèteries.

AGRANDIR NOS DÉCHÈTERIES

DEUX CHANTIERS INDISPENSABLES

À Avançon, comme à Théus, des travaux d'agrandissement et de rénovation des bâtiments existants vont démarrer à l'été 2025 !

Le début d'année sera marqué par le lancement des consultations auprès des entreprises, pour un démarrage des chantiers escomptés en juillet. Deux chantiers d'envergure indispensables : il est nécessaire d'adapter nos deux pôles de collecte aux nouvelles filières REP, et de renforcer la sécurité pour les usagers comme pour les agents.



D'un montant global de 1 400 000 € HT, les deux projets bénéficient du soutien financier de l'État, de la Région SUD Paca et du département des Hautes-Alpes.

AGRANDIR LA DÉCHÈTERIE D'AVANÇON

D'une durée globale de 10 mois, les travaux d'agrandissement prévoient la construction de :

- ➔ trois quais supplémentaires en continuité des sept quais existants,
- ➔ des ateliers techniques intercommunaux (garage, vestiaires) qui accueilleront également les services techniques du pôle Eau et Assainissement,
- ➔ la création de places de stationnement supplémentaires.

MODERNISER LA DÉCHÈTERIE DE THÉUS

À Théus, le bâti existant n'est plus adapté.

Le projet prévoit :

- ➔ la rénovation du bâtiment existant réservé aux agents et de la zone de réemploi accolée,
- ➔ la construction de 2 quais supplémentaires.



7 325 TONNES DE DÉCHETS...

En 2024, 7325 tonnes de déchets ont été produites et collectées sur notre territoire :

- ➔ 5 200 tonnes en déchèteries,
- ➔ 1 437 tonnes de déchets ménagers non recyclables, soit une moyenne de 182 kg/hab/an.
- ➔ 688 tonnes issues du tri sélectif.

LES BONNES NOUVELLES !

♥ MOINS 13 % D'ENCOMBRANTS !

En déchèterie, les filières de reprise se diversifient et les résultats sont là : le tonnage des encombrants a diminué de 13 % ! Une excellente chose car c'est la seule catégorie de déchets qui parte à l'enfouissement sans tri.

♥ PLUS DE COMPOSTAGE = MOINS D'ORDURES MÉNAGÈRES !



Grâce au déploiement du compostage à domicile et du compostage partagé dans nos 13 aires, 418 tonnes de biodéchets ont été détournées des ordures ménagères.

♥ LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION REPRIS !

Laine de roche, laine de verre, menuiseries, plastiques... De nouvelles filières de reprises REP ont été déployées dans nos déchèteries. Les déchets issus de la construction, de l'habitat et de la rénovation y sont maintenant acceptés !

BOF...

! POUBELLE JAUNE : LA QUALITÉ DU TRI EN BERNE

La perte en qualité du tri des emballages est très inquiétante. Depuis 2021, nous constatons une augmentation du refus de tri qui dépasse régulièrement les 30%... Refusées, plus d'un tiers des bennes d'emballages sont donc rejetées à l'enfouissement et entraîne un surcoût financier très élevé pour la collectivité.

Face à cela, nous remplaçons actuellement les trappes des colonnes jaunes par des ouvertures plus petites. Certes, un peu moins pratique, cela empêchera des petits malins d'y jeter des pneus, de l'électroménager, des gravats... qui pénalisent financièrement tous les habitants.

TRI SÉLECTIF

BIODÉCHETS

DÉCHÈTERIE





L'ACTU CIRCULAIRE

RÉDUIRE, RÉEMPLOYER ET RECYCLER

LA FÊTE DE LA RÉCUP' REVIENT !

Après le succès de la 1^{ère} Fête de la Récup' au 750 à La Bâtie-Neuve, puis de sa petite soeur La Gratiferia de Noël le 20 novembre dernier à Saint-Étienne-le-



Laus, quelle joie de vous annoncer son retour :

FÊTE DE LA RÉCUP' GRATIFERIA SAMEDI 29 MARS 2025 à La Bâtie-Neuve, Salle 750 (de 14h à 19h)

Une après-midi avec une grande gratiferia festive dédiée à la récup, à la réduction des déchets et au réemploi. Dons, trocs, ateliers enfants et familles pour faire le plein d'astuces pour recycler à la maison (bricolage, cuisine, couture...).

À 18h, apéro anti-gaspi et bal dansant **DES SALES GOSES ! Gratuit, accès libre, de 14h à 19h.**



LA VOIX DES ÉLUS

Francis CESTER
Vice-président
en charge des déchets



En 2024, une plateforme de 3000 m² dédiée au stockage des déchets verts et du broyat a été créée à Avançon.

En 2025, nous continuerons l'adaptation de nos déchèteries aux nouvelles exigences de traitement des déchets. L'ajout de plusieurs bennes pour les nouvelles filières de tri est prévue et nous construirons un nouveau bâtiment afin d'abriter nos services techniques et tout le matériel.

Dans le même temps, la déchèterie de Théus sera rénovée en particulier les bureaux d'accueil, et sa mini-recyclerie. Deux nouveaux quais seront construits.

Je précise que ces investissements sont subventionnés et qu'ils ne sont aucunement liés aux tarifs de notre redevance des ordures ménagères, celle-ci étant contrainte par les coûts de fonctionnement des services et de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). ”

438 FAMILLES COMPOSTENT !

COMPOSTER ? Cette année, c'est juré, vous vous y mettez. Un cap que 438 familles ont déjà franchi ! En jetant vos déchets de cuisine et vos restes de repas dans un composteur, vous réduisez de 30 % en moyenne le poids de vos ordures ménagères.

Facile et bougrement efficace.

Vous voulez être les prochains ?

- ➔ Commandez vite auprès de Coralie votre composteur individuel en bois à prix d'ami (15 €) !
- ➔ 1 kit complet = 1 composteur en bois + 1 bioseau + 1 outil aérateur) à récupérer dans nos locaux.
- ➔ Paiement 15 € par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public.



☎ 06 99 82 26 63

✉ biodechets@ccspva.com

⚠ ZEN, SOYONS ZEN

Il a été signalé quelques comportements irrespectueux envers les agents d'accueil des déchèteries. Les missions d'accueil se complexifient : orienter, connaître les consignes de tri qui évoluent sans cesse, les faire respecter, enlever les bennes, trier les déchets dangereux par tous les temps...

Alors restez zen et laissez vous guider dans le respect et la courtoisie !

Petit rappel, au regard de la loi, c'est une infraction : l'outrage commis à l'encontre d'un agent chargé d'une mission de service public est puni d'une amende de 7 500 € et d'une peine de travail d'intérêt général.



Protéger la ressource

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

CAMPAGNE DE CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS AUTONOMES

UNE SURVEILLANCE ANTI-POLLUTION

Notre mission est de vérifier que chaque dispositif d'assainissement individuel ne porte pas atteinte à la santé, à la salubrité publique, à l'environnement et à la qualité des eaux souterraines. Cela concerne les installations de traitements des eaux usées domestiques des habitations non desservies par un réseau public de collecte.

Les propriétaires sont responsables de leurs équipements et devront, en cas de problème constaté, réaliser des travaux de mises en conformité.

HUIT COMMUNES ET PRÈS DE 300 CONTRÔLES EFFECTUÉS

Depuis février 2024, le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la collectivité conduit une grande campagne de contrôle des assainissements individuels de huit communes de la vallée de la Durance : Venterol, Piégut, Rochebrune, Bréziers, Rousset, Espinasses, Théus et Remollon. Bilan positif puisqu'à ce jour sur les contrôles effectués, la majorité nécessite un peu d'entretien ou ont subi l'usure du temps, mais sans risque environnemental ou de pollution majeur décelé.

Seuls une dizaine de propriétaires ont été mis en demeure d'agir dans les meilleurs délais. En 2025, la commune de la Bâtie-Neuve sera à son tour passée au crible !



DES CONTRÔLES OBLIGATOIRES

Le contrôle de votre installation est obligatoire tous les 10 ans. C'est également obligatoire préalablement à la vente d'un bien immobilier.

Il vous sera délivré un certificat de conformité. Vous êtes concernés, vous vendez votre bien ou vous voulez savoir si votre installation est correctement raccordée ? Contactez le service SPANC !

Diagnostiques obligatoires

Diagnostic périodique ou initial 125 €

Vente immobilière 240 €

Autres diagnostics (neuf et réhabilitation)

Conception 130 €

Réalisation 180 €

☎ 06 25 28 70 15

✉ spanc@ccspva.com

LE SCHÉMA DIRECTEUR

D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

Démarré en 2020, la réalisation du schéma directeur d'assainissement s'est achevée en 2024 pour un montant global de 300 000 € HT. Véritable socle pour la collectivité, ce document intercommunal comprend les zonages, la cartographie de l'ensemble des réseaux d'assainissement, le dimensionnement, la planification et la programmation des travaux à l'échelle intercommunale.

La collectivité va ainsi continuer de s'engager dans la rénovation des réseaux les plus vétustes du territoire, avec un plan d'action et une visibilité à long terme clé en main.

Avec le soutien financier de :



RÉHABILITATION D'OUVRAGES

MODERNISER LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

La Communauté de communes exerce la compétence Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018. La collectivité gère, à l'échelle de ses 16 communes, l'ensemble des équipements d'assainissement collectifs, ce qui représente au quotidien la responsabilité de 23 stations d'épuration, 120 km de réseaux d'assainissement et 5 postes de relevage.

AU SEIN DES 16 COMMUNES

Depuis 2023, une campagne de renouvellement des regards d'assainissement afin d'éviter la présence d'eaux claires parasites est menée à l'échelle intercommunale.

Avec le soutien financier de :



➔ 226 800 € HT de travaux

LA BÂTIE-NEUVE

Début 2024, dans l'objectif d'éliminer les eaux claires parasites, le renouvellement des canalisations d'assainissement, a été réalisé sous l'avenue Simone Veil.

Avec le soutien financier de :



➔ 67 000 € HT de travaux

ESPINASSES

La première tranche du chantier de réhabilitation de la station d'épuration d'Espinasses est en cours. La tranche 2 sera réalisée en 2025/2026.

Avec le soutien financier de :



➔ 145 500 € HT de travaux

PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES !

Multi-usages, les lingettes jetables se sont imposées dans les foyers français. Mais même lorsqu'elles sont soi-disant biodégradables, ces lingettes doivent être jetées dans la poubelle d'ordures ménagères ! Jetées dans les toilettes, elles peuvent engendrer de graves dysfonctionnements sur les réseaux d'eaux usées et altérer le fonctionnement des stations d'épuration. Les conséquences écologiques et économiques sont désastreuses :

- Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter ces éléments. Ces déchets peuvent entraîner des pannes et provoquer des débordements d'eaux usées dans nos cours d'eau et rivières.
- Les agents d'exploitation, dont les conditions de travail sont difficiles, passent beaucoup de temps à déboucher les canalisations, mais aussi à réparer les pompes obstruées et cassées.
- Ces opérations coûtent cher et représentent un coût d'exploitation important des systèmes d'assainissement. Pensez qu'au final, c'est vous qui payez ces opérations.



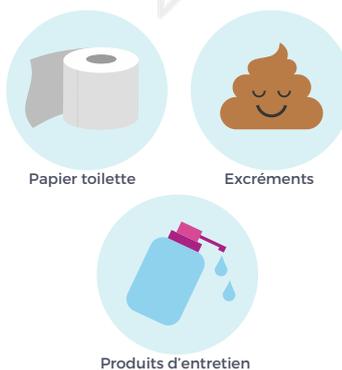
ON NE CONFOND PLUS TOILETTES ET POUBELLES !

Protégeons les canalisations, les stations d'épuration et le milieu naturel.

LINGETTES, PRÉSERVATIFS, PROTECTIONS HYGIÉNIQUES... SONT UN FLÉAU POUR LES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION ET VOS CANALISATIONS !

Ils obstruent les réseaux, génèrent des débordements d'eaux usées et pollutions dans les habitations et le milieu naturel, perturbent la bonne épuration et engendrent des interventions coûteuses.

Ce que l'on peut jeter aux toilettes



Ce qu'il ne faut pas jeter !



RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU

Remplacer les réseaux obsolètes, éliminer les tronçons fuyards et garantir un accès sécurisé à l'eau potable aux habitants, ce sont les missions que nous portons au quotidien. Pour préserver la ressource, de nombreux réseaux d'eau potable et d'assainissement sont réhabilités chaque année :

LA BÂTIE-VIEILLE ET AVANÇON

Depuis la mi-novembre, deux kilomètres de canalisations d'eau potable implantés entre La Bâtie-Vieille et Avançon sont en cours de renouvellement à travers champs.

Ces anciennes conduites obsolètes et datant des années 70 entraînaient de nombreuses fuites d'eau potable. Ces nouvelles canalisations desserviront :

- ➔ le centre-bourg et le hameau des Guérins sur la commune de la Bâtie-Vieille,
- ➔ le hameau des Santons à Avançon depuis la chambre de vanne du réservoir de La Bâtie-Vieille.

L'entreprise sélectionnée suite au marché d'appel d'offres, la Société Alpes Méditerranée Travaux Publics (SAMTP), a démarré les travaux le 18 novembre dernier. Ils doivent s'achever en début d'année, selon les conditions météorologiques.



Le coût de l'opération est de 200 000 € HT, financée pour moitié par l'Agence de l'Eau Rhone-Méditerranée-Corse, 20 % par l'État via la dotation DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ainsi qu'à 10 % par le Département des Hautes-Alpes.

La part d'auto-financement restante de 20 % est portée par la Communauté de communes .



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



VALSERRES

Les travaux de rénovation du réseau principal de Valserrès sont terminés !

L'opération comprenait la réfection de la conduite principale d'eau potable entre le réservoir et le regard existant en bordure Sud de la RD 942 sur environ 700 m de longueur, l'installation d'organes de gestion et protection du réseau (vannes, ventouses), le remplacement de deux poteaux

incendie, ainsi que la reprise des branchements des particuliers le long de la nouvelle conduite sur la partie publique.

Les travaux se sont déroulés début juillet 2024, jusqu'à la mi-septembre sans trop d'impacts ni coupures pour les habitants.

Le montant des travaux s'élève à 130 000€ HT financés à 50% par l'Agence régionale de l'Eau, ainsi que 30 % par l'État via la DETR, tandis que la collectivité a financé les 20 % restants.

LA BÂTIE-NEUVE LOTISSEMENT LES CASSES-VIVERTS

Suite aux conclusions des schémas directeur d'eau potable et d'assainissement, la modernisation des réseaux humides du haut du hameau des Casses-Viverts a été identifiée comme prioritaire.

Le lotissement des Casses est marqué par des mouvements de terrains auxquels s'ajoutent des contraintes de forte pression au niveau de l'eau potable. Ce qui entraîne de nombreuses

fuites d'eau et de casses/bouchages récurrents du réseau d'assainissement. L'intercommunalité accompagné par le bureau d'études CLAIE a pris la décision d'engager des travaux d'envergure sur ces deux réseaux.

Les travaux s'étendront du haut des Casses Viverts jusqu'au 1242, Montée Faudon.

Au total, un investissement de 1 100 000 € sera réalisé, avec l'appui financier à hauteur de 50 % de l'Agence de l'Eau, et de 15 % du département des Hautes Alpes.

Les travaux commenceront au courant du printemps et devraient durer un an.

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

LA FACTURE ASSAINISSEMENT DANS NOS 16 COMMUNES

La CCSPVA perçoit la redevance Assainissement. Elle est facturée à tout usager relié à un réseau d'assainissement collectif public.

Les tarifs sont identiques dans nos 16 communes. Vous recevez une facture par semestre :

- ➔ **Part fixe > 66 € HT par an** facturée au 1^{er} semestre c'est à dire **l'abonnement annuel** par logement ou établissement.
- ➔ **Part variable > 0,82 € HT / m³** facturée au 2^{ème} semestre, c'est votre consommation individuelle en m³.

LA FACTURE EAU POTABLE

DANS 4 COMMUNES : BRÉZIER, LA BÂTIE-VIEILLE, LA BÂTIE-NEUVE, VALSERRES

La CCSPVA exerce également la compétence Eau potable pour le compte de 4 communes : Bréziers, La Bâtie-Vieille, La Bâtie-Neuve et Valserrès. Elle facture donc aux habitants concernés ces deux services regroupés sur la même facture : l'eau potable et l'assainissement.

LES MONTANTS N'ONT PAS AUGMENTÉ, IL S'AGIT JUSTE D'UN REGROUPEMENT !

À compter de 2025, les redevances instaurées par l'Agence de l'Eau évoluent !

Sur votre facture, les lignes 310 et 320 seront affichées sous d'autres appellations, et à des tarifs légèrement différents. La redevance n°310 "Pollution domestique" devient la "Redevance sur la consommation d'eau potable".

La redevance n°320 "Modernisation des réseaux" devient "Performance des systèmes d'assainissements collectifs et réseaux d'eau potable".

EN 2024

N°	Rubrique	Quantité	Prix unitaire
005	EAU		
020	Consommation Tranche 1	62 m ³	0,85000
120	Consommation Assainissement	62 m ³	0,82000
300	AGENCE DE L'EAU		
310	Redevance pollution domestique	62 m ³	0,29000
320	Redevance Modernisat ⁿ réseaux	62 m ³	0,16000

EN 2025

N°	Rubrique	Quantité	Prix unitaire
005	EAU		
020	Consommation en eau potable Tranche 1	X m ³	0,85000
120	Consommation Assainissement	X m ³	0,82000
300	AGENCE DE L'EAU		
310	Redevance sur la consommation d'eau potable	X m ³	0,43000
320	Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectifs	X m ³	0,01000



EAU POTABLE, VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Une vente, signalez une location ou un déménagement ?
Demande de raccordement au réseau d'eau, souscription, résiliation...
Réalisez vos démarches en ligne sur notre site internet !

secretariat.eau@ccspva.com

04 92 50 94 63



Sublimer nos vallées

BALADE EN FORÊT DU SAPET UNE BALADE À ÉNIGMES À DÉCOUVRIR EN FAMILLE



"CHARLINE, NOUS AVONS RÉTRÉCI !"

Manger de belles baies sauvages bien juteuses, une bonne idée ? C'est ce que vous allez découvrir en suivant l'aventure de deux petits héros et de Charline la chouette chevêchette !

A 1420 m d'altitude, au départ du parking de la Maison forestière sur la route du Col de Moissières, votre balade se transforme au fil de l'intrigue en une chasse au trésor avec des énigmes, des traces à observer, des coffres en bois à ouvrir...

EN COULISSES

La collectivité a élaboré la conception du parcours, les intrigues et les réalisations graphiques avec l'équipe de Randoland. Et pour plus de confort, des nouvelles tables de pique-nique et des bancs ont été implantés ! Le projet a été financé dans le cadre du dispositif Espace Valléen (FNADT), la Région Sud Paca et le Département des Hautes-Alpes.



VOUS RENDRE SUR PLACE

➔ Depuis La Bâtie-Neuve, prendre la route départementale RD213T du Col de Moissières jusqu'au parking de la Maison forestière du Sapet.

➔ Circuit en boucle d'1h à 1h30, dès 4 ans.

➔ Sur place : tables de pique-nique, toilettes sèches. Livret d'enquête en libre-service dans une boîte aux lettres située sous le panneau d'accueil du départ de la balade. Pensez à prendre un crayon !

CÔTÉ LAC DU NOUVEAU À BOIS-VIEUX

Porté par le SMADESEP, le Plan de Résilience Serre-Ponçon avance à grand pas et a permis l'aménagement d'une nouvelle cale de mise à l'eau à la plage de Bois-Vieux (Rousset) jusqu'à - 20 mètres.

Le site va à l'avenir bénéficier d'une réorganisation profonde dont le reprofilage de la zone portuaire afin d'améliorer sensiblement les conditions d'exploitation, et le confort de la plage balnéaire porté à moins 8 mètres de marnage. L'extension des pontons, la rénovation des sanitaires et du poste de secours sont à venir, la base nautique sera clairement métamorphosée pour l'été 2025.



www.smalesep.com

LA BASE DES 3 LACS

CINQ ANNÉES D'AMÉNAGEMENTS TERMINÉS !

Elle a tout d'une grande ! Après 5 années de travaux de rénovation et de restructuration, le site a été transformé : c'est la fin du réaménagement de la Base de loisirs Les 3 Lacs.

La troisième tranche de requalification du site a été achevée cet été. La collectivité aura investi au total un demi-million d'euros, soit 544 925 € HT d'équipements depuis 2019.

- ➔ Tranche 1 (2019) 171 049 € HT
- ➔ Tranche 2 (2021) 208 006 € HT
- ➔ Tranche 3 (2024) 165 870 € HT



Baignade surveillée, revégétalisation, plages restructurées, nouvelles places à feux, bancs et tables de pique-nique, terrains de pétanque, abris à vélo, parkings réaménagés...

L'embellissement du site, la propreté des plages, des WC publics, des places à feux, les nombreux espaces de pique-nique ombragés, alliés à la bonne qualité des eaux ont forgé, saison après saison, la réputation d'excellence du site !



2024 EN CHIFFRES

- 21 ARBRES PLANTÉS
- 17 TABLES DE PIQUE-NIQUE ET BANCS
- 5 TOTEMS SIGNALÉTIQUE D'ACCUEIL
- 3 PORTIQUES D'ACCÈS
- 2 ABRIS À VÉLOS
- 2 PLACES À FEUX
- 2 PARKINGS REPROFILÉS
- 1 TOILETTE SÈCHE
- 1 MISE EN VALEUR DE L'AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE

CES TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS GRÂCE AU SOUTIEN FINANCIER DE NOS PARTENAIRES :



www.serreponconvallees.com

Pour découvrir les pépites et trésors près de chez vous, rendez-vous sur le site des Vallées de Serre-Ponçon !

La Fête des 3 Lacs vous donne rendez-vous pour sa 4^{ème} édition **VENDREDI 25 JUILLET 2025 !**

SENTIERS

530 KM D'ITINÉRAIRES À ENTREtenir

La collectivité gère les itinéraires pédestres et VTT du territoire (les panneaux jaunes). Elle doit assurer l'accessibilité et l'entretien courant de 530 km de chemins et sentiers, dont 20 % environ inaccessibles aux véhicules motorisés.

EN QUOI ÇA CONSISTE ?

L'ensemble du réseau doit être parcouru au moins 2 fois par an par les agents afin de repérer d'éventuelles dégradations et de programmer les interventions nécessaires : balisage, remplacement de panneaux signalétique, abattage d'arbres, débroussaillage, réparation et entretien du mobilier...

Il est également nécessaire de prévenir et gérer les conflits d'usage entre pratiquants et propriétaires.

En 2024, l'ensemble des 57 caniveaux du sentier du Col de l'Ange ont été repris (Saint-Étienne-le-Laus), afin d'améliorer le ruissellement des pluies qui dégradait le sentier, ainsi que la montée vers la

Chapelle Saint Sixte depuis le sentier botanique qui présentait un fort risque de chute pour les promeneurs. Ces deux chantiers d'un montant global de 18 000 € HT ont été financés via le dispositif Espaces Valléens (cf p.30).

D'importants travaux de débroussaillage ont également été réalisés par l'association d'insertion LRS-Brigades Nature de Gap, pour un montant de 22 000 €, au Mont-Colombis, à Vière du côté de Rousset, à Valsarres ainsi qu'au-dessus du hameau de Neyrac à Piégut.

EN 2025

Pour l'année à venir, il est prévu de renouveler la signalétique d'information de 3 itinéraires :

- ➔ les Crêtes du Laus,
- ➔ la Chapelle Saint-Sixte par le sentier botanique,
- ➔ les Balcons de Rambaud, complété par la sécurisation de l'accès au Clocher.



SOYEZ NOS SENTINELLES DE NATURE !

En sillonnant le territoire, vous êtes nos yeux, nos suricates. On ne peut pas être partout, alors si vous constatez un problème, signalez-le sur l'application nationale Suricate.

Vos signalements en temps réel nous permettent d'être réactifs et d'apporter des solutions rapides. L'application vous permet de transmettre toutes les informations pratiques et techniques du problème : photos, localisation précise, balisage défectueux, mobilier cassé, arbre tombé...

Une aide réelle et concrète : on compte sur vous, merci !

À PIED, À VTT, EN GRAVEL ?

Tous nos itinéraires sont labellisés. Rendez-vous sur le portail des Hautes-Alpes ALPESRANDO.NET !



TOUS NOS ITINÉRAIRES RANDONNÉE, VTT ET GRAVEL SUR WWW.ALPESRANDO.NET !



TOUTE L'ACTU DE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE



serreponconvaldavance

